



HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HO-HOV - INITIALE EXÉCUTANT DE TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

Informations générales

Durée :

1 jour de formation soit 7 heures.

Participants :

Maximum 12 participants.

Publics :

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non-électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens en zone de voisinage simple (ouvriers de chantier BTP, agents commerciaux, maçons, peintres, serruriers, agents de sécurité).

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française.

Moyens d'évaluation des prérequis :

Néant.

Intervenants :

Formateur expérimenté et diplômé dans le domaine de l'électricité.

Accessibilité handicapé :

Sur demande (Contact de notre référent Handicap).

Délais d'accès :

Planning de formation disponible sur notre site internet ou nous contacter par téléphone ou mail.

Taux de réussite 2019 :

100% de réussite au 1er passage.

Méthodes et supports pédagogiques :

Supports de cours et vidéo projecteur.
Plateformes pédagogiques.
Livret pédagogique relatif à la norme NFC 18-510.

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur, à l'issue de l'application pratique.

Durée de validité recommandée selon NF C 18 510 : 3 ans.

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

d'énoncer les risques d'accidents lors de travaux non-électriques en zone de voisinage simple des installations électriques haute (HT) et basse tension (BT).

de transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité .

de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors de travaux non-électriques sur les ouvrages électriques et adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique.

De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé (BO-HO-HOV).

Contenu de la formation

Durant cette journée sont abordés les thèmes suivants :

- Cadre réglementaire
- Qu'est ce que l'électricité ?
- Les accidents électriques
- Les mesures de protections
- Les zones de travail
- Mise hors tension
- Matériel et équipement de protection
- Situation d'urgence.

Moyens d'évaluation des acquis

Contrôle des connaissances:

Théorique et pratique suivant NFC 18-510



contact@cerer.fr



04 42 56 42 99



cerer.fr



CERER

Organisme de Formation & CFA